

## A P E C

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COLLONGEOIS

Membre du réseau « PATRIMOINE –ENVIRONNEMENT »

Mairie de Collonges-sous-Salève  
Madame La Maire  
6 rue de la Poste  
74160 Collonges-sous-Salève

Collonges le 27 septembre 2021

Bonjour Madame la Maire,

La situation urbanistique de notre commune nous inquiète beaucoup, en raison de l'obligation légale de créer de nombreux logements sociaux, difficilement compatible avec notre souhait souvent répété et de plus en plus pressant de limiter les constructions et donc le bétonnage de notre territoire.

Nous avons appris que vous envisagez, probablement avec ce même souci, de préempter le terrain de l'OAP des Cortets moyennant pour la commune une dépense de 4 Millions d'Euros, afin d'y réaliser des logements sociaux (Nous comprenons votre souci de réduire le manque avéré de ce type de logements et aussi de répondre aux contraintes qui vous sont imposées. )

L'APEC n'a pas pour vocation d'intervenir dans votre gestion de la commune, par contre un de ses objectifs est de préserver la qualité de vie des collongeois et dans ce cadre nous aimerions vous faire part d'un certain nombre d'inquiétudes ou questions :

- L'investissement de 4 Millions d'Euros (+autres frais notamment révision du PLU...) ne va-t-il pas se faire aux dépens d'autres projets tout aussi importants pour notre commune ?
- La dépense des 4 Millions d'Euros va-t-elle réduire les amendes pour la carence de logements sociaux (de l'ordre de 140'000 Euros par an) ?
- Le promoteur de l'OAP des Cortets ayant déjà obtenu un permis de construire va probablement demander un dédommagement... quel en serait le montant ?
- L'augmentation du nombre d'immeubles consacrés exclusivement aux logements sociaux, donc sans mixité sociale, ne risque-t-elle pas de créer des zones sensibles ? (OAP sur Plan, OAP les Cortets, Frontalys, Les Varappes ...)
- La municipalité pourrait-elle envisager d'autres solutions pour réduire la carence en logements sociaux, par exemple la réalisation de logements foyers pour personnes âgées ? Logements de mixité étudiants-personnes âgées ? (au Cirta par ex)
- Tentative de renégocier, peut-être avec avocat ou d'autres maires un aménagement de l'application de la loi SRU en fonction de la situation particulière de Collonges?
- Comment a-t'il été possible de construire à Collonges des immeubles entièrement occupés par des logement sociaux sans que la Commune ne doive s'endetter autant ?

Nous pensons évidemment que ces différents points ont déjà été pris en compte dans votre réflexion. Nous tenons cependant à vous rappeler les doutes et inquiétudes de l'APEC face à une telle dépense avant que vous décidiez ou non de poursuivre ce projet de préemption.

Veuillez accepter, Mme la Maire, nos Meilleures salutations.

Le Bureau de l'APEC

Copie aux conseillères et conseillers municipaux.

**E-mail :** <mailto:bureau@apec-collonges.net>

**Site :** [www.apec-collonges.net](http://www.apec-collonges.net)

---

APEC. BP 29, 74160 Collonges-sous-Salève